

**De :** Louis.Madore@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Louis.Madore@mrnf.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 19 juillet 2012 16:54  
**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)  
**Cc :** eol-beaupre-4  
**Objet :** DQ31.1\_Réponses DQ31 - Projet de parc éolien Seigneurie de Beaupré 4

Bonjour Madame Harvey,

En référence à votre lettre du 19 juillet 2012, vous trouverez ci-joint le document répondant aux questions soumises par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Pour toute question concernant ce dossier, vous êtes invitée à communiquer avec le soussigné.

Mes meilleures salutations,

---

**Louis Madore**

**Géologue**

Direction des affaires régionales  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14  
Québec (Québec) G1N 3Y7  
Téléphone : 418 643-4680, poste 416  
Télécopieur : 418 644-8960

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS (D31) SOUMISES PAR  
LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 4**

**Q16 : Le Protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères dans la cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec est-il adéquat pour réaliser un suivi de mortalité de la Grive de Bicknell ?**

**Dans la négative, quel protocole le promoteur devrait-il utiliser ?**

R16 : Le protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères ne vise pas particulièrement la grive de Bicknell. Toutefois, comme ce dernier couvre les périodes de nidification et d'élevage des petits de la grive de Bicknell, il sera possible de détecter des mortalités pour cette espèce comme c'est le cas pour toutes les espèces d'oiseaux ou de chiroptères trouvées mortes sous les éoliennes. Le Service canadien de la faune (SCF) possède son propre protocole de suivi des mortalités qui vise spécifiquement les oiseaux forestiers, groupe auquel la grive de Bicknell fait partie.

**Q17 : Vous mentionnez un changement de statut possible au niveau fédéral de certaines espèces de chauves-souris affectées par la maladie du museau blanc. Le gouvernement provincial envisage-t-il une modification du statut de ces espèces en raison de cette nouvelle menace ?**

R17 : La pipistrelle de l'Est, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique sont présentement en processus de désignation pour obtenir le statut de « menacée » au niveau provincial. Toutefois, le processus de désignation d'une espèce nécessite une série de consultations qui est débutée à l'heure actuelle. Ces espèces devraient obtenir leur statut officiel d'ici environ deux ans.

2012-07-19